



Applications

L'ENONCE



Première application

Données de la pointeuse :

	Durées effectuées
Semaine du lundi 28/05 au vendredi 1 juin	30 h 20 m
Semaine du lundi 8 au vendredi 12 mars	27 h 12 m
Semaine du lundi 15 au vendredi 19 mars	25 h 06 m
Semaine du lundi 22 au vendredi 26 mars	31 h 45 m
Semaine du lundi 29/3 au vendredi 2 avril	32 h 20 m
Salaire de base	1 900 €
Accord prévoyant une possibilité d'un tiers d'heures complémentaires	8 h 20 m maximales
Durée hebdomadaires maximales 25 + 8 h 20	33 h 20 m

Données de salaire :

Salaire de base	1 900,00 €
Prime exceptionnelle	100,00 €
Prime de productivité individuelle	450,00 €
Prime de vacance attribué à tous les salariés	140,00 €
Avantage en nature	235,00 €
Prime de salissure	40,00 €
Prime d'ancienneté	2 % du salaire de base
Prime d'astreinte	125,00 €
Durée hebdomadaire du travail	25 heures

Travaux à effectuer :

Calculer le salaire brut par rémunération des heures complémentaires puis par compensation par un repos compensateur



Deuxième application

Les durées de travail des quatorze semaines précédant le mois en cours se présentent ainsi :

	Durées
Semaine 1	32
Semaine 2	31
Semaine 3	36
Semaine 4	28
Semaine 5	28
Semaine 6	25
Semaine 7	29
Semaine 8	25
Semaine 9	30
Semaine 10	25
Semaine 11	Voir l'application 1
Semaine 12	
Semaine 13	
Semaine 14	
Semaine 15	

Travaux à effectuer :

D'après ces durées ainsi que les résultats de la première application, un avenant de durées doit-il être soumis au salarié ?



Applications

LE CORRIGE



Application 1

Les calculs intermédiaires

	Durées effectuées	Heures compl	Heures 110%	Heures 125%
Semaine du lundi 28/05 au vendredi 1 juin	30 h 20 m	5.33 h	2.50 h	2.83 h
Semaine du lundi 8 au vendredi 12 mars	27 h 12 m	2.20 h	2.20 h	
Semaine du lundi 15 au vendredi 19 mars	25 h 06 m	0.10 h	0.10 h	
Semaine du lundi 22 au vendredi 26 mars	31 h 45 m	6.75 h	2.50 h	4.25 h
Semaine du lundi 29/3 au vendredi 2 avril	32 h 20 m	7.33 h	2.50 h	4.83 h
Totaux		21.71 h	9.80 h	11.91 h

		INCLUS
Salaire de base	1 900,00 €	1 900.00
Prime exceptionnelle	100,00 €	
Prime de productivité individuelle	450,00 €	450.00
Prime de vacance attribué à tous les salariés	140,00 €	
Avantage en nature	235,00 €	235.00
Prime de salissure	40,00 €	40.00
Prime d'astreinte	125,00 €	
TOTAL		2 625.00
Durée mensuelle	25 h * 52 s / 12 m	108.333 h
Taux horaire 110%	$2\,625 / 108.333 * 110\%$	26.65 €
Taux horaire 125%	$2\,625 / 108.333 * 125\%$	30.29 €

Le salaire brut se calculera ainsi :

Salaire de base pour 108.333 heures	1 900,00 €
9.80 h compl à 110 % à 26.65 €	261.17 €
11.91 h compl à 125 % à 19.231	360.75 €
Prime exceptionnelle	100,00 €
Prime de productivité individuelle	450,00 €
Prime de vacance attribué à tous les salariés	140,00 €
Avantage en nature	235,00 €
Prime de salissure	40,00 €
Prime d'astreinte	125,00 €
Prime d'ancienneté 2900 * 2%	38,00 €
Salaire brut	3 649.92 €



Il ne peut dans le cas d'heures complémentaires y avoir une compensation par un repos les heures doivent être rémunérées avec bonification.

Application 2

	Durées	Moyenne 12	Moyenne 15
Semaine 1	32		
Semaine 2	31		
Semaine 3	36		
Semaine 4	28		
Semaine 5	28		
Semaine 6	25		
Semaine 7	29		
Semaine 8	25		
Semaine 9	30		
Semaine 10	25		
Semaine 11	30.33		
Semaine 12	27.20	29.03 h	
Semaine 13	25.10	28,3025 h	
Semaine 14	31.75	28,365 h	
Semaine 15	32.33	28,0591667 h	27.79 h

Un avenant proposant 29.03 h soit 29 h aurait du être établi et proposé en semaine 12.
Cela n'a pas été fait et il faut donc proposer 29 heures .